



## **Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 20 février 2025**

Monsieur le Président,  
Cher(e)s Collègues,

Les représentants du personnel sont consultés ce jour sur les orientations de recrutement et d'emploi à VNF pour l'année 2025. Sera également évoqué le bilan du dialogue de gestion 2024 et les perspectives pluriannuelles.

Dans ces documents, la direction acte la perte de 37 ETPT ! Lors de la dernière réunion DS/DG, la Directrice générale nous a informés qu'en réalité il s'agirait de 38 ETPT pour cette année 2025. A la suite du vote de la loi de finances 2025, la Directrice générale a indiqué rester « prudente » sur ce chiffre notant qu'à l'échelle de notre ministère, la reprise d'emploi était plus importante dans les établissements publics de notre ministère (122 ETPT) par rapport à ce qu'elle était dans le Projet de Loi de Finances sous le gouvernement Barnier (84 ETPT).

A ce jour et à l'heure de consulter le CSA Central sur les orientations de recrutement et d'emploi, pouvez-vous garantir que les 38 ETPT supplémentaires supprimés dans les établissements publics de notre ministère ne s'ajouteront pas totalement ou partiellement aux 37 ou 38 ETPT que la direction VNF acte d'ores et déjà dans son dialogue de gestion 2025 ?

**La CFDT-VNF**, comme elle a déjà pu le faire à de multiples reprises, dénonce le non-respect des engagements de l'Etat pourtant actés dans le second volet du COP. Ces derniers garantissaient notamment le maintien du plafond d'emplois pour VNF sur les années 2024/2026. Ce volte-face remet en question la crédibilité de ce contrat et la faisabilité des objectifs dans la temporalité initialement fixée pour les personnels. La DG nous dit qu'il vaut mieux l'accepter car défendre le respect des engagements initiaux, tel que le prévoit la motion votée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration, pourrait conduire à un arbitrage encore plus défavorable. Cette résignation, même si elle est vraie, n'est clairement pas satisfaisante ni rassurante.

A ces nouvelles suppressions d'emplois totalisant plus de 1200 emplois supprimés depuis la création de cet EPA, nous notons la vacance de postes très importante qui fragilise encore nos organisations. Un organigramme dont l'ensemble des postes est pourvu devient l'exception et, dans certains services, les vacances de postes surpassent les postes réellement pourvus. Dans ces conditions, ce n'est plus tenable !

S'il en fallait encore plus, nous rappelons que l'écrtage en cumul mensuel (heures au-delà des 12h de débit/crédit autorisé et reportable d'un mois sur l'autre) totalisait en 2022 : 35 106 heures et **en 2023 : 37 060 heures**. Combien en 2024 ?

Ainsi en 2023, **l'écrtage institutionnalisé à VNF correspond à 23 ETPT !** D'année en année, ce chiffre ne fait que croître bien que cette pratique soit illégale et que nous multiplions les alertes. Cet état de fait n'est pas sans lien avec le millier de postes supprimés. C'est donc en conscience que la direction entretient depuis des années un système en toute illégalité ! Même si c'est un premier pas, ce n'est pas un plan d'actions tel que celui présenté ce jour dans ce CSA qui dédouanera la direction et suffira à stopper cette dérive inacceptable.

Monsieur le Président, ces points étant à l'ordre du jour, vous nous répondrez très certainement que nous échangerons dans la journée. Pour autant, **la CFDT-VNF** revendique sans attendre :

- Un retour aux membres du Conseil d'administration le 6 mars sur les actions entreprises et sur celles à venir depuis le vote de la motion sur le plafond d'emplois ;

- Une présentation dans chaque CSA Local des organigrammes en place avec un focus sur les postes vacants en précisant si ces derniers ont bien été publiés et ce qui est mis en œuvre pour pourvoir les postes sans candidat après deux publications ;
- Lors de cette présentation dans les CSA Locaux, la direction devra expliquer ce qui sera mis en œuvre pour palier aux vacances de poste, tant dans l'organisation de travail que sur l'impact découlant sur les missions initialement fixées ;
- Une note de cadrage nationale fixant l'objectif du Zéro heure écrêtée et les moyens dont disposent la hiérarchie et les personnels pour y parvenir. Cette note de cadrage doit au préalable donner lieu à une concertation avec les organisations syndicales représentatives ;
- La mise en place d'un suivi des heures écrêtées mensuel et annuel dans l'outil octave qui ne doit pas servir à les effacer ;
- La mise en place d'un plan d'actions par DT avec une communication à l'ensemble des personnels et un suivi de ce plan d'actions dans chaque CSSCT Locale ;
- La présentation d'un bilan semestriel de suivi de l'écrêtage par DT/siège au CSA Central ;
- La possibilité d'élargir les périodes de récupérations au-delà de 2 mois tout en ne les limitant pas à 2 jours ;
- Le paiement ou la récupération des heures écrêtées comme règle sauf à ce qu'un rapport appuyé de la hiérarchie démontre que tout a été mis en œuvre pour les éviter ;
- L'organisation d'une réunion à l'initiative des PPRH avec l'agent et sa hiérarchie si l'agent totalise plus de trois mois dans l'année d'heures écrêtées afin d'analyser la charge de travail et les moyens dont il dispose.

Enfin, **la CFDT-VNF** demande à la direction de produire un rapport permettant de mesurer les choix de la direction (modernisation, nouveaux outils, centralisation, abandon de missions, externalisations etc.) qui justifieraient (si toutefois c'est possible, ce que nous ne pensons pas) toutes les actions entreprises par la direction permettant d'absorber ces baisses d'effectifs successives. Nous demandons également que ce rapport fasse transparaître le nombre de postes initialement prévus aux organigrammes mais non pourvus, fragilisant de fait le fonctionnement des services. Enfin, que ce rapport fasse apparaître clairement le nombre d'heures écrêtées justifiant à minima 23 ETPT en plus et non pas 37 ou 38 ETPT en moins !

Après présentation dans ce CSA Central, nous demandons que ce rapport soit transmis aux tutelles et à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Enfin, nous voulons que sur cette base, nos emplois et les moyens nécessaires à la réalisation de nos missions soient enfin défendus comme ils doivent l'être et qu'ils soient entendus par nos tutelles et le gouvernement.

Les rapports RPS, que ce soit celui effectué à la DT NE ou sur l'ensemble des autres DT, mettront sans nul doute en évidence la pression exercée sur les effectifs découlant à une surcharge de travail pour les personnels et à une insuffisance des moyens de fonctionnement pour réaliser nos missions et compenser ces baisses d'effectifs.

Il n'est plus possible de continuer à avancer à un rythme effréné tel que la direction l'impose depuis plusieurs années, multipliant réorganisations sur réorganisations, nouveaux outils sur nouveaux outils et une conduite du changement plus axées sur des changements sans pilote.

Vous l'aurez compris, **la CFDT-VNF votera CONTRE les orientations de recrutement 2025 !**

Merci pour votre attention et les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

**Les représentants au CSA Central CFDT-VNF**